

Département
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 1^{er} juin 2023 à 20h

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Dominique RISTORCELLI, Emmanuelle BONDUELLE (à partir du point 6), Elodie DEMARE, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Richard LIEBY procuration à Raymonde SEILER ; Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ ; Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF

Absents excusés sans procuration :

Emmanuelle BONDUELLE (points 1 à 5)

En présence : de Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents 11 (12 à partir du point 6 inclus)

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 25/05/2023

10. Travaux de restauration de la Vieille Tour et du mur du cimetière : avenant 01 lot 01 (gros-œuvre)

Pour la restauration du mur du cimetière et de la Vieille Tour, il est proposé un avenant 01 au lot 01 :

- remplacement d'un linéaire de couvertines plus important que prévu sur le mur du cimetière, pour une plus-value de 17 784,40 € HT, représentant 4,84% du montant du marché initial ;
- prolongation de la durée du chantier, du 6 janvier 2024 au 6 février 2024.

Le montant total des travaux passe de 367 128,90 € HT à 384 913,30 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'avenant 01 au lot 01 décrit ci-dessus et d'autoriser la dépense correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ

transmis à la sous-préfecture le 08/06/2023
affiché le 12/06/2023